



Société centrale pour la protection de la pêche fluviale
4 place des maieurs, bte 12 1150 Bruxelles
Tel 02/772.07.70 / 0494.193334 ING : 310-1375058-72

Ouverture le 6 mars 2010 et fermeture générale le 31 octobre 2010

Horaire : du lever au coucher du soleil

Pêche limitée à 2 cannes avec 1 seul hameçon de moins de 2 cm
Dont la distance entre la pointe et la hampe ne dépassera pas 8mm.

La pêche est no kill, donc plus de bourriche

Tous les leurres artificiels sont interdits (cuillères rappalas etc.)

Un tapis de réception est obligatoire pour la carpe.

A partir du 29 mai 2010 taille du brochet ou du sandre 50 cm

Limitation du nombre de prises.

2 brochets ou 2 sandres soit 1 brochet et 1 sandre

Ouverture de la pêche au brochet le 29 mai 2010

Les non- membres ne peuvent pas pêcher le carnassier

Prix du ticket de pêche : (5 €) pour les membres et (10 €) pour les non-membres

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans le mercredi après-midi

Interdiction de s'installer au bord de l'eau après 17 h 00

Et dans tous les cas mettre sa carte dans la boîte aux lettres

La carte de membre doit avoir une photo récente du membre

Ps : veuillez ramasser vos débris et morceaux de fils en fin de journée, merci

Amis pêcheurs,
Bonne pêche.